

  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 30 mars 2026

## **Gilles Stéphant élu président du Conseil d'Administration de l'Urssaf Bretagne**



*De gauche à droite : Gilles Stéphant, Président, Annie Goanvic, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente) et Alain Le Guennec (3<sup>ème</sup> Vice-Président). Absent : Yves Baraer (2<sup>ème</sup> Vice-Président)*

Mercredi 25 mars 2026, Gilles Stéphant (U2P TI – Union des entreprises de proximité) a été élu président de l'Urssaf Bretagne. Annie Goanvic (CFTC) devient première vice-présidente, Yves Baraer (Medef) deuxième vice-président et Alain Le Guennec (CGT) troisième vice-président.

Diplômé en restauration, Gilles Stéphant débute sa carrière à l'international avant de rejoindre le secteur de l'hôtellerie en tant que contrôleur de gestion. Il poursuit ensuite son parcours pendant 16 ans comme category manager au sein d'un groupe coopératif. Souhaitant se rapprocher de la Bretagne et renouer avec son métier d'origine, il reprend un restaurant dans le Finistère. Après 22 années d'activité, il cède son établissement en 2025 et lance une activité de traiteur à domicile.

Administrateur de l'Urssaf Bretagne durant les deux précédentes mandatures, Gilles Stéphant accède aujourd'hui à la présidence du Conseil d'administration.

Le renouvellement du Conseil d'administration de l'Urssaf constitue un temps fort de la gestion paritaire au cœur du modèle de la Sécurité sociale. Il permet de désigner les représentants des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants, des personnalités qualifiées et des représentants du personnel de l'Urssaf, pleinement impliqués dans la gouvernance de l'organisme. Installé pour une durée de quatre ans, le Conseil d'administration joue un rôle central dans le suivi de l'organisme, veille au suivi de la performance et assure le contrôle de la gestion ainsi que de la qualité du service rendu aux usagers.

---

**Gilles Stéphant, président du Conseil d'administration de l'Urssaf Bretagne :**



*« L'action du Conseil d'administration repose sur le paritarisme, garant d'un équilibre des points de vue et de la légitimité de nos décisions auprès de l'ensemble des usagers.*

*Convaincu de la force de ce mode de gouvernance, je suis confiant dans notre capacité à relever les défis à venir, dans le respect de notre modèle social et au service des entreprises comme des usagers.*

*Je souhaite ainsi contribuer à une action collective exigeante, au service de la performance de l'organisme, tout en veillant à maintenir une relation de proximité et un service de qualité pour l'ensemble des usagers. »*

Contact presse : Justine Cavagna – [justine.cavagna@urssaf.fr](mailto:justine.cavagna@urssaf.fr)

**L'Urssaf, en quelques mots**

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,30 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 570 milliards d'euros encaissés auprès de 11,8 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitale.

